



ENREGISTREMENT DES <u>USAGERS DE TITRES PROFESSIONNELS</u> AU RÉPERTOIRE ADELI

Madame, Monsieur,

Les informations que vous communiquez dans ce document serviront à :

- Vous transmettre, en retour, la fiche reflétant les éléments que vous aurez indiqués et comportant votre numéro ADELI
- Mieux vous informer sur la démographie de votre profession
- Établir les listes départementales des praticiens
- Mettre en place des dispositifs de défense et de protection sanitaire des populations civiles

Tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte aux informations obligatoires peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Je vous remercie du soin que vous prendrez à compléter ce document et vous demande de bien vouloir m'informer de toute modification portant sur les informations que vous me communiquez.

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé

La loi n 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, auprès de l'Agence Régionale de Santé.

USAGER D'UN TITRE PROFESSIONNEL

Les données marquées d'un * sont obligatoires

	71 Ostéopathe	
	72 ☐ Psychothérapeute	1
	73 Chiropracteur	
	ETAT CIVIL*	
Civili	té : Mme	
	1 D' <u>EXERCICE</u> :	
	om(s):	
	Prénom usuel (si différent du 1 ^{er}) :	
NON	I DE NAISSANCE :	
Date	de naissance (JJ/MM/AAAA) : Lieu :	
	Département : Pays :	
Natio	onalité :	
Adre	sse personnelle :	
	Code postal : Commune :	
	E-mail: Téléphone:	
	E-mail : Téléphone : Langues parlées :	
	The state of the s	
	Langues parlées :	
	The state of the s	
	Langues parlées :	
	Langues parlées : TITRES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES IPLOME AUTORISANT L'USAGE DU TITRE (*) Voir page 6) :	
•	Langues parlées : TITRES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES IPLOME AUTORISANT L'USAGE DU TITRE (*) Voir page 6): Intitulé diplôme*:	
•	Langues parlées : TITRES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES IPLOME AUTORISANT L'USAGE DU TITRE (*) Voir page 6): Intitulé diplôme*: Date obtention* (JJ/MM/AAAA):	
•	Langues parlées : TITRES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES IPLOME AUTORISANT L'USAGE DU TITRE (*) Voir page 6) : Intitulé diplôme*: Date obtention* (JJ/MM/AAAA) : Etablissement et Lieu d'obtention* :	
•	Langues parlées : TITRES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES IPLOME AUTORISANT L'USAGE DU TITRE (*) Voir page 6): Intitulé diplôme*: Date obtention* (JJ/MM/AAAA):	
•	Langues parlées : TITRES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES IPLOME AUTORISANT L'USAGE DU TITRE (*) Voir page 6) : Intitulé diplôme*: Date obtention* (JJ/MM/AAAA) : Etablissement et Lieu d'obtention* :	
•	Langues parlées : TITRES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES IPLOME AUTORISANT L'USAGE DU TITRE (→ Voir page 6) : Intitulé diplôme* : Date obtention* (JJ/MM/AAAA) : Etablissement et Lieu d'obtention* : Type de diplôme : □ Français □ UE □ Etranger (Hors UE) :	
•	Langues parlées : TITRES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES IPLOME AUTORISANT L'USAGE DU TITRE (→ Voir page 6) : Intitulé diplôme* : Numéro de diplôme : Date obtention* (JJ/MM/AAAA) : Etablissement et Lieu d'obtention* : Type de diplôme : □ Français □ UE □ Etranger (Hors UE) : Date d'autorisation d'exercice* (Pour les diplômes étrangers ou cursus spéciaux) (JJ/MM/AAAA) :	
•	Langues parlées : TITRES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES IPLOME AUTORISANT L'USAGE DU TITRE (→ Voir page 6): Intitulé diplôme*: Date obtention* (JJ/MM/AAAA): Etablissement et Lieu d'obtention*: Type de diplôme : □ Français □ UE □ Etranger (Hors UE): Date d'autorisation d'exercice* (Pour les diplômes étrangers ou cursus spéciaux) (JJ/MM/AAAA): Autorité de délivrance de l'autorisation d'exercice* (le cas échéant):	
•	Langues parlées : TITRES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES IPLOME AUTORISANT L'USAGE DU TITRE (→ Voir page 6) : Intitulé diplôme* : Date obtention* (JJ/MM/AAAA) : Etablissement et Lieu d'obtention* : Type de diplôme : □ Français □ UE □ Etranger (Hors UE) : Date d'autorisation d'exercice* (Pour les diplômes étrangers ou cursus spéciaux) (JJ/MM/AAAA) : Autorité de délivrance de l'autorisation d'exercice* (le cas échéant) : Informations complémentaires :	
• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Langues parlées : TITRES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES IPLOME AUTORISANT L'USAGE DU TITRE (→ Voir page 6): Intitulé diplôme*: Date obtention* (JJ/MM/AAAA): Etablissement et Lieu d'obtention*: Type de diplôme : □ Français □ UE □ Etranger (Hors UE): Date d'autorisation d'exercice* (Pour les diplômes étrangers ou cursus spéciaux) (JJ/MM/AAAA): Autorité de délivrance de l'autorisation d'exercice* (le cas échéant): Informations complémentaires :	
• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Langues parlées : TITRES ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES IPLOME AUTORISANT L'USAGE DU TITRE (→ Voir page 6) : Intitulé diplôme*: Date obtention* (JJ/MM/AAAA) : Etablissement et Lieu d'obtention*: Type de diplôme :	

	Pour les Psychologues souhaitant le titre de psychothérapeute Veuillez cochez votre cursus professionnel (voir Décret N°90-255 du 22 mars 1990) :
	☐ Licence en psychologie + maîtrise en psychologie + DESS en psychologie
	☐ Licence en psychologie + maîtrise en psychologie + DEA en psychologie + Stage certifié
	☐ Licence en psychologie + maîtrise en psychologie + Dipl. Equivalent DESS (ANNEXE du Décret N°90-255)
1°)	☐ Licence en psychologie + maîtrise en psychologie + MASTER 2 en psychologie
	☐ Licence en psychologie + maîtrise en psychologie + MASTER 1 & 2 en psychologie
	☐ Licence en psychologie + MASTER 1 & 2 en psychologie
2°)	☐ Licence en psychologie + Maîtrise/Master 1 + MASTER 2 mention psychologie + Stage de 500 H minimum
B°)	☐ Licence mention psychologie + Maîtrise/Master 1 + MASTER 2 mention psychologie + Stage de 500 H minimum
	☐ Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire (DEPS)
	☐ Diplôme de psychologue du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers
	☐ Diplôme de psychologue délivré par l'école des psychologues praticiens de l'institut catholique de Paris
	☐ Diplôme d'Etat de Conseiller d'Orientation – Psychologue (DECOP)
	☐ Diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés au 1°), 2°) et 3°) par le ministre chargé de l'enseignement supérieur après avis d'une commission dont la composition est fixée par arrêté
	☐ Médecin ☐ Sage-Femme ☐ Masseur-Kinésithérapeute ☐ Infirmier
_	→ Justificatif à joindre avec votre diplôme d'ostéopathe
	ACTIVITES PROFESSIONNELLES EXERCEES
	> SITUATION PROFESSIONNELLE :
	Première année d'activité diplômée*: Département d'exercice précédent (le cas échéant) :
	Departement d'exercice precedent (le cas échéant).
	Votre situation professionnelle :
(e	Votre situation professionnelle :
(e	Votre situation professionnelle : 20 ☐ Salarié 10 ☐ Libéral 30 ☐ Mixte 11 ☐ Indépendant, Artisan, Commerçant 40 ☐ Autre actif 70 ☐ Autre inactif 60 ☐ Retraité
	Votre situation professionnelle : 20 ☐ Salarié 10 ☐ Libéral 30 ☐ Mixte 11 ☐ Indépendant, Artisan, Commerçant 40 ☐ Autre actif 70 ☐ Autre inactif 60 ☐ Retraité

RAPPEL : C'est l'activité principale qui détermine votre département d'enregistrement

/ >	VOTRE ACTIVITE PRINCIPALE:
☐ ACTI	VITE <u>SALARIEE</u> : Salarié du secteur PUBLIC Salarié du secteur PRIVÉ INTERIM
☐ ACTI	VITE <u>LIBERALE</u> : ☐ Remplaçant ☐ Libéral en Cabinet: ☐ Individuel ☐ de Groupe ☐ en Société ☐ Libéral en Etablissement
Vo	otre statut : Collaborateur Assistant Autre :
	VITE INDEPENDANTE (ex: Commerçant)
✓	DATE DE PRISE DE FONCTION / INSTALLATION* (JJ/MM/AAAA) :
✓	Nom ou raison sociale* :
✓ (Statut juridique (SARL, SCP,) : ✓ N° SIRET (14 chiffres) :
✓ I	Adresse*:
	Code postal : Commune :
√ -	Téléphone : Fax :
√	E-mail :
< I	nformations complémentaires :
/ >	ACTIVITE SECONDAIRE :
ACTI	VITE <u>SALARIEE</u> : Salarié du secteur PUBLIC Salarié du secteur PRIVÉ INTERIM
ACTI	VITE <u>LIBERALE</u> : Remplaçant Libéral en Cabinet: Individuel de Groupe en Société Libéral en Etablissement
Vo	otre statut : Collaborateur Assistant Autre :
	VITE <u>INDEPENDANTE</u> (ex: Commerçant) ACTIVITE <u>AUTRES</u> (Bénévole, Consultant,): ut: Gérant Collaborateur Autre:
√	DATE DE PRISE DE FONCTION / INSTALLATION* (JJ/MM/AAAA) :
✓	Nom ou raison sociale*:
✓ (Statut juridique (SARL, SCP,) : ✓ N° SIRET (14 chiffres) :
✓ <i>I</i>	Adresse*:
	Code postal : Commune :
	Téléphone : Fax :
	E-mail : informations complémentaires :
	ODOLOGOODS CONDICTORINGTES

AUTRES ACTIVITES :
│ □ ACTIVITE SALARIEE: □ Salarié du secteur PUBLIC □ Salarié du secteur PRIVÉ □ INTERIM
☐ ACTIVITE <u>LIBERALE</u> : ☐ Remplaçant ☐ Libéral en Cabinet: ☐ Individuel ☐ de Groupe ☐ en Société ☐ Libéral en Etablissement
Votre statut : ☐ Collaborateur ☐ Assistant ☐ Autre :
☐ ACTIVITE <u>INDEPENDANTE</u> (ex: Commerçant) ☐ ACTIVITE <u>AUTRES</u> (Bénévole, Consultant,) : Votre statut : ☐ Gérant ☐ Collaborateur ☐ Autre :
✓ DATE DE PRISE DE FONCTION / INSTALLATION* (JJ/MM/AAAA) :
✓ Nom ou raison sociale*:
✓ Statut juridique (SARL, SCP,) : ✓ N° SIRET (14 chiffres) :
✓ Adresse*:
Code postal : Commune :
✓ Téléphone : Fax :
√ E-mail :
✓ Informations complémentaires :
Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce document (Cochez la case) : □
Date (JJ/MM/AAAA) :
Signature (Nom et Prénom) :

Merci de retourner ce document accompagné de:

- → La copie de votre/vos diplôme(s) et stages le cas échéant
- → La copie de votre <u>pièce d'identité</u>

(Carte d'identité / Passeport / Permis de conduire (en carte uniquement))

Pour les diplômes étrangers (concernés) :

→ Joindre en plus l'<u>autorisation d'exercice</u> en France + <u>Traduction des documents</u> étrangers

Pour les psychologues souhaitant le titre de psychothérapeute :

→ Fournir une attestation justifiant avoir accomplit au moins 500H de stage durant votre DESS/MASTER (ou bien les conventions de stages précises dûment signées et tamponnées)

<u>IMPORTANT</u>: Le stage professionnel doit avoir été accomplit <u>dans un établissement public ou privé détenant l'autorisation</u> mentionnée à l'article L. 6122-1 du code de la santé publique ou à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Si vous changez de situation personnelle ou professionnelle merci de nous le signaler.

ANNEXE

➢ INFORMATIONS SUR LES CUMULS D'ACTIVITES PUBLIC / PRIVE :

En ce qui concerne les professionnels de santé appartenant à un établissement public, que ce soit pour exercer une activité secondaire salariée ou libérale, ou quitter la fonction publique en vue de créer une entreprise/exercer en libéral, il convient de produire un justificatif de l'établissement public démontrant que les règles en matière de cumul (éventuel) d'activités sont bien respectées.

(Voir Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 – Art. 25 septies et Décret n° 2017-105 du 27 Janvier 2017). Suivant les cas, il s'agira donc :

Pour les professionnels de santé étant à temps partiel (70% ou moins dans le Public) :

> Autorisation de cumul d'activité / Accord de l'établissement public

(Loi N° 83-634 - Article 25 septies - II - 2°) / Décret N° 2017-105 - Chapitre IV)

Pour les professionnels de santé actuellement à temps plein et souhaitant créer ou reprendre une entreprise (Note : Une installation en libéral est une création d'entreprise) :

- > 1°) Obligation de faire une demande de temps partiel (qui ne peut être inférieur à 50%) Décret N° 2017-105 Article 14
- > 2°) Accord de l'établissement public après examen de la Commission de Déontologie

A NOTER: La commission est saisie par l'établissement public. Celle-ci a 1 mois pour se prononcer. Passé un délai de 2 mois, l'absence de réponse vaut accord. La décision finale est ensuite formalisée par votre hiérarchie.

(Loi N° 83-634 – Article 25 septies – III / Décret N° 2017-105 – Chapitre II)

Pour les professionnels de santé souhaitant poursuivre une activité privée au sein d'une société ou d'une association à but lucratif (= Activité commencée avant le recrutement dans le Public) :

> Autorisation de cumul d'activité / Accord de l'établissement public

IMPORTANT : Pour les personnes concernés qui sont recrutées à plus de 70 % dans le public, l'autorisation délivrée est d'une durée d'un an, renouvelable une seule fois.

(Loi N° 83-634 - Article 25 septies - II - 1°) / Décret N° 2017-105 - Chapitre III)

Pour les professionnels de santé quittant la fonction publique ou étant sous statut particulier :

- > Attestation de disponibilité
- ou > Attestation concernant une période de congés sans solde permettant ce type d'activité
- ou > un document attestant de votre démission/fin de contrat dans cet établissement public
- ou > un document attestant de votre statut privé (exemple: Statut FEHAP,...)

Pour les professionnels de santé souhaitant cumuler avec une "activité accessoire" :

(Une activité libérale même mineure n'est pas une activité accessoire)

> Conditions et liste exhaustive : voir le Chapitre I du Décret N° 2017-105

QUALIFICATIONS OU AUTORISATIONS REQUISES :

OSTEOPATHE:

Pour ce titre, les conditions d'exercice et d'inscription sur les listes professionnelles mises à disposition en ARS sont définies par le <u>Décret n° 2007-435 du 25 Mars 2007</u> et notamment son article 4.

- > Qualifiquations ou autorisation permettant l'exercice :
 - DU ou DIU de Médecine manuelle Ostéopathie délivré par une université de médecine reconnu par l'ordre des médecins
 - Diplôme délivré par un établissement de formation agréé
 - Autorisation d'exercice délivré par le directeur général de l'ARS (obligatoire pour les diplômes étrangers)

PSYCHOTHERAPEUTE:

Pour ce titre, les conditions d'exercice et d'inscription sur les listes professionnelles mises à disposition en ARS sont définies par le <u>Décret n° 2010-534 du 20 Mai 2010</u> (modifié par Décret N°2012-695 du 7 Mai 2012).

- > Qualifiquations ou autorisation permettant l'exercice :

 - Diplôme d'État de Médecin + spécialisation en psychiatrie
 Diplôme d'État de Médecin + formation en psychopathologie clinique + stage
 - Diplôme de niveau master dont la spécialité ou la mention est la psychologie ou la psychanalyse + formation en psychopathologie clinique + stage
 - Autorisation d'exercice délivrée par le directeur général de l'ARS

CHIROPRACTEUR:

Pour ce titre, les conditions d'exercice et d'inscription sur les listes professionnelles mises à disposition en ARS sont définies par le Décret n° 2011-32 du 7 Janvier 2011.

- > Qualifiquations ou autorisation permettant l'exercice :
 - Diplôme délivré par un établissement de formation agréé
 - DU ou DIU sanctionnant une formation en chiropraxie (délivré par une université de médecine reconnu par l'ordre des médecins)
 - Autorisation d'exercice